



Droit du propriétaire et récupération de caution

Par **coly_old**, le **25/09/2007** à **17:05**

Mon propriétaire dispose d'une clé de mon appartement , est-il en droit d'y pénétrer ? Si j'installe un verrou supplémentaire , y aura t-il des complications pour récupérer ma caution (il a toujours récupéré la caution des ex locataires prétextant le moindre dégât) Merci .

Par **ly31**, le **25/09/2007** à **17:50**

Bonsoir,rnrnVotre propriétaire n'a pas à détenir de clefs concernant votre appartementrnrnPersonnellement, je lui demanderai dans un premier temps l'autorisation de pouvoir mettre un verrou, façon d'être en meilleure sécurité ! rn(lui faire signer en cas d'accord un double de courrier de manière à être couvert)rnOU BIEN 2ème solution à mon avis :rnInstaller un verrou, à condition de le laisser lors de votre préavis de départ et lui donner les clefs à ce moment là seulement !rnrnEn cas de problèmes avec ce Monsieur, je vous communique une liste d'associations de défense des locataires : rnrnCENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)rn<http://mapage.noos.fr/cidel/>rn9, rue Sévero 75014 PARISrn01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70rnrnUFC QUE CHOISIRrn<http://www.quechoisir.org>rn11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11 rnrnASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)rn11, rue Bellefond 75009 PARISrn01.48.78.54.11rnrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31